

LE LEGAL EMPOWERMENT FUND

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARTENAIRES

Avril 2024

INTRODUCTION

Le Legal Empowerment Fund (LEF), hébergé par le Fonds pour les droits humains mondiaux, est une initiative mondiale, multipartite et participative d'octroi de subventions destinées à fournir des ressources aux groupes dirigés par les communautés afin de combler le fossé de l'injustice mondiale. Le LEF soutient actuellement 150 groupes dans plus de 56 pays.

Entre septembre et octobre 2023, le Fonds a invité les partenaires à participer à une enquête en ligne pour documenter leurs expériences, leurs forces et leurs priorités, en ce qui concerne le soutien qu'ils reçoivent du LEF. Ce rapport présente les principales conclusions de 100 partenaires du LEF qui ont participé à l'enquête. Les résultats de l'enquête s'articulent autour de thèmes clés tels que la santé de l'organisme, les efforts pour poursuivre l'autonomisation juridique, la contribution au changement et les commentaires et recommandations des partenaires sur le soutien du LEF.

METHODOLOGIE

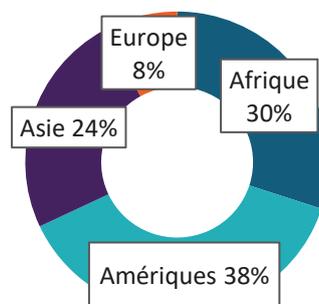
Qui souhaitons-nous cibler avec cette enquête ?

Cette enquête ciblait tous les partenaires actuels du LEF dans toutes les régions. Cela comprenait les groupes ayant une subvention active dont la date de fin est en novembre 2023 ou une date ultérieure. Le partenaire du Fonds, Progress Inc. a distribué et réalisé l'enquête à l'aide de KoboToolbox.

Les participants pouvaient choisir parmi huit langues pour répondre à l'enquête (arabe, birman, anglais, français, hindi, portugais, espagnol et thaïlandais). L'enquête a été traduite grâce à l'aide de Translators without

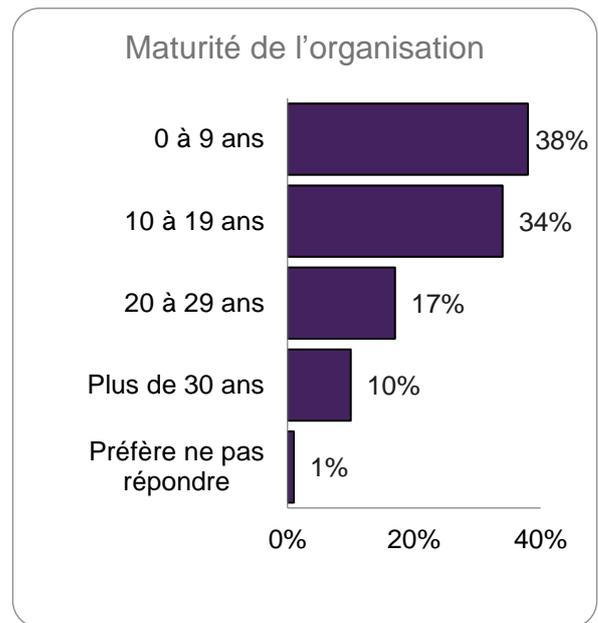
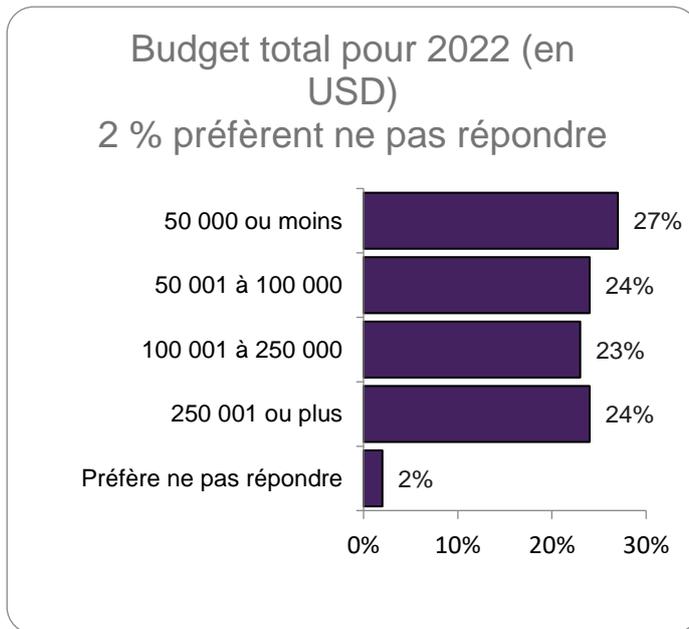
Borders. L'enquête était ouverte à la participation du 25 septembre au 13 octobre 2023.

Région de la personne interrogée n = 100



Qui a participé à l'enquête ?

Sur les 121 organisations partenaires du LEF, 100 ont répondu à l'enquête, ce qui représente un taux de participation de 83 % (après arrondissement).

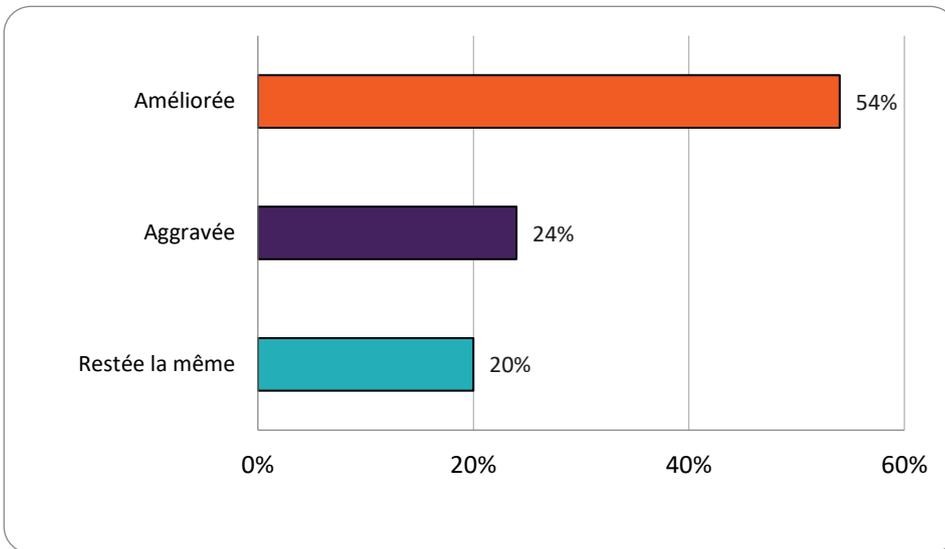


SANTE DE L'ORGANISATION

De nombreux groupes sont confrontés à des contraintes financières ou à des problèmes de viabilité

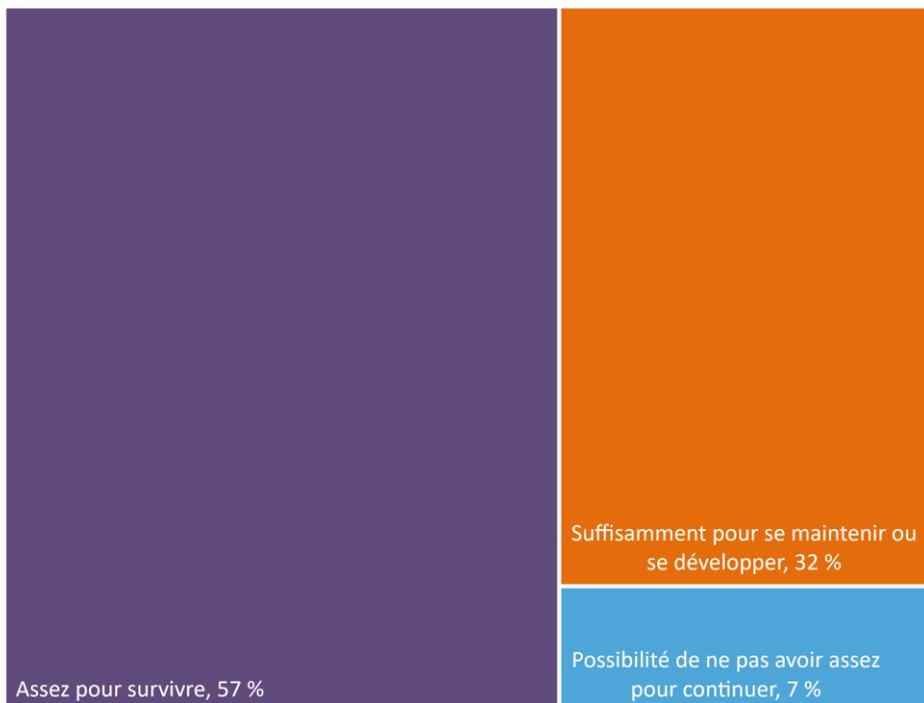
Près de 73 % des groupes ont pour la plupart un financement restreint qui ne peut pas être utilisé pour les frais généraux de fonctionnement. Malgré ces restrictions, nombre de groupes signalent une amélioration de leur situation en matière de financements par rapport à l'année précédente. Cette situation de financement souligne l'importance du soutien flexible du LEF sur deux ans.

La situation financière est positive pour la plupart par rapport à l'année dernière :



Les partenaires déclarent des sources de financement assez diverses, dont plus de la moitié (52 groupes) déclarant deux ou trois types de sources de financement différents. Plus d'un tiers (35 groupes) déclarent un seul type de source de financement. Peu de groupes présentent des perspectives solides en matière de viabilité financière pour l'année à venir. Plus de la moitié (57 groupes) déclarent qu'ils disposent de suffisamment de moyens pour survivre, mais qu'ils devront peut-être procéder à des restrictions budgétaires pour poursuivre leurs opérations. Peu

Votre situation financière est-elle assurée pour l'année à venir ?



Types de sources de financement

Les fondations **philanthropiques** ou organisations caritatives (72 %)
 Les donateurs **institutionnels**, y compris l'aide étrangère (28 %), les agences multilatérales (21 %) ou les gouvernements (10 %)
 Des sources **communautaires** telles que les contributions individuelles (27 %) ou les cotisations des membres (25 %)
D'autres sources telles que

d'entre eux (sept groupes) font état de graves problèmes de viabilité financière pour l'année à venir.

Les groupes sont plus confrontés à des risques de santé mentale ou de harcèlement que d'autres problèmes de sécurité

Les organisations qui se consacrent à l'amélioration de l'accès à la justice rencontrent divers obstacles, notamment des risques pour la santé mentale, la sécurité numérique, physique et juridique. L'enquête a examiné ces défis, reconnaissant leur interconnectivité potentielle. Près de deux tiers (61 groupes) sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord pour dire que des employés ou bénévoles ont été confrontés à des problèmes de santé mentale au cours de l'année écoulée. Plus d'un tiers (39 groupes) sont fortement ou modérément en désaccord que la santé mentale était un défi.

Problème de sécurité	Type de risque ou menace	Réponses
Physique	Harcèlement ou menaces à l'encontre des individus	46 % (46)
Numérique	Du harcèlement en ligne ou des campagnes de diffamation ont eu lieu	38 % (38)
	Appareils et matériel informatique volés ou endommagés	25 % (25)
Juridique	Procès ou autres actions en justice	21 % (21)
	Restrictions des services financiers et bancaires	14 % (14)

EFFORTS POUR POURSUIVRE L'AUTONOMISATION JURIDIQUE

Les groupes utilisent diverses stratégies pour atteindre leurs objectifs d'autonomisation juridique

L'autonomisation juridique combine le droit et l'organisation pour renforcer le pouvoir des personnes touchées par l'injustice. Les groupes qui cherchent à remédier à ces injustices peuvent s'appuyer sur une gamme de stratégies dans leur travail. L'enquête a exploré certaines des stratégies les plus courantes.

Types de stratégies d'autonomisation juridique

- *Changer les comportements* : pratiques visant à faire évoluer les attitudes sociales et les comportements
- *Connecter et organiser* : créer des réseaux ou organiser d'autres personnes en vue d'une action
- *Protéger* : prévenir, atténuer ou répondre aux menaces auxquelles sont confrontés des groupes spécifiques de personnes
- *Plaidoyer les droits (façonner la loi)* : influencer la législation ou la politique
- *Sensibiliser aux droits (connaître la loi)* : éduquer les autres sur les droits et les services juridiques
- *Réponse aux droits (utiliser la loi)* : services juridiques ou autres actions visant à réparer une injustice

Au cours de l'année écoulée, les partenaires du LEF ont utilisé diverses stratégies pour s'attaquer aux problèmes judiciaires au sein de leurs communautés. Les efforts pour aider les autres à connaître ou à façonner la loi sont courants, ainsi que les efforts pour connecter et organiser les autres pour l'action. Les stratégies les plus courantes, sélectionnées par au moins la moitié ou plus des groupes, sont notées ici (il a été possible de sélectionner plusieurs stratégies).

Sensibiliser aux droits (connaître la loi)

- Sensibilisation ou éducation aux droits (83 %)

Plaidoyer en faveur des droits (façonner la loi)

- Plaidoyer local ou national (82 %)
- Recherche et production de savoir (67 %)

Connexion et organisation

- Mobilisation et organisation des communautés (78 %)
- Collaboration et création de réseaux de la société civile (75 %)

Réponse en matière de droits (utilisation la loi)

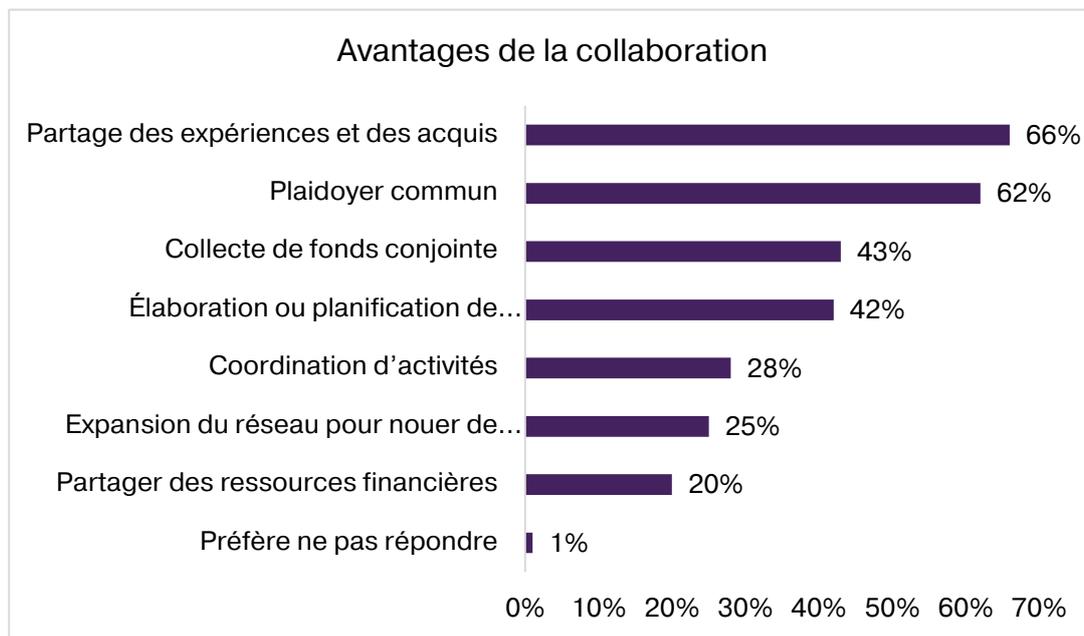
- Services d'aide juridique (61 %)
- Observation et documentation des violations des droits humains (55 %)

Les membres de la communauté conçoivent et réalisent des activités avec les partenaires

Les partenaires déclarent impliquer les individus, les groupes ou les communautés qu'ils soutiennent dans divers aspects de leur travail, le plus souvent dans la réalisation d'activités (88 %), la conception et la planification d'activités (81 %) et les efforts d'évaluation et d'apprentissage (70 %). Moins de la moitié (46 %) des répondants font participer leurs communautés respectives à l'évaluation des risques ou aux efforts d'atténuation.

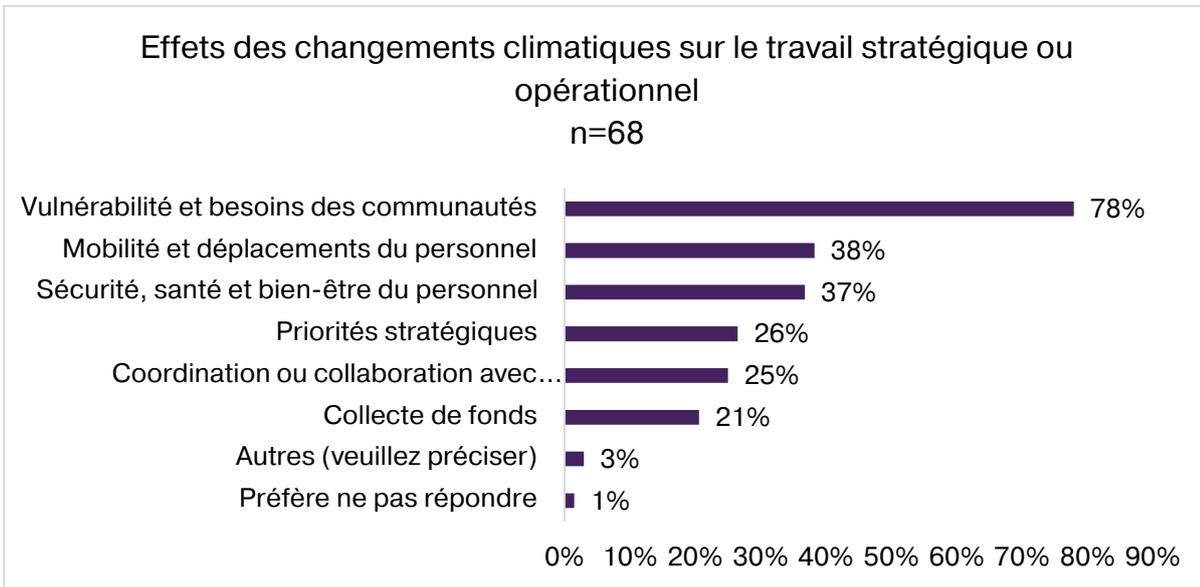
La collaboration avec d'autres favoriserait le travail d'autonomisation juridique

Pour l'année à venir, les partenaires trouveraient avantageux de collaborer avec d'autres, principalement à des fins d'apprentissage et d'initiatives de plaidoyer conjointes. Pourtant, les participants notent divers obstacles à la collaboration, le plus souvent un manque de ressources financières ou humaines (70 %).



Des groupes signalent certains effets du changement climatique

Plus des deux tiers des partenaires signalent des effets directs ou indirects du changement climatique sur leur travail au cours de la dernière année (68 groupes). Parmi les groupes confrontés à un certain niveau de changement climatique, la vulnérabilité ou les besoins des communautés ont affecté l'essentiel de leur activité.



CONTRIBUTION AU CHANGEMENT

Les groupes travaillent localement et se connectent au-delà des frontières pour poursuivre le changement

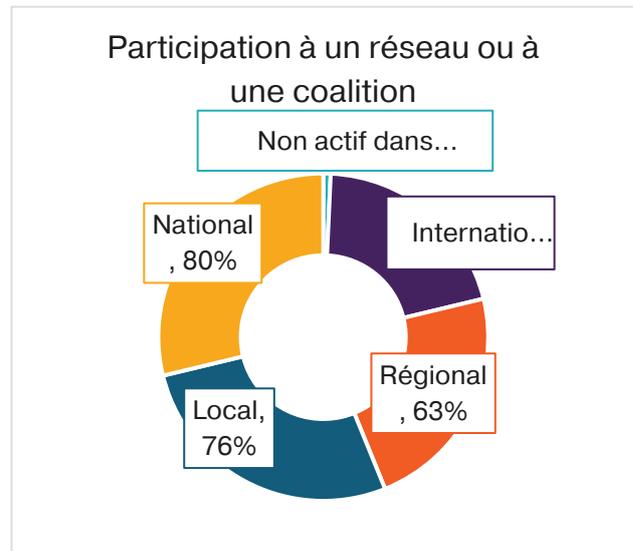
Le LEF vise à soutenir les organisations qui proviennent des personnes les plus touchées par le problème de la justice dans leur contexte, qui sont dirigées par ces personnes et qui leur rendent des comptes. Les partenaires du LEF déclarent qu'ils ont une portée géographique fortement localisée pour leur travail. Avec la possibilité de sélectionner plusieurs réponses, 50 % ou plus des répondants ont déclaré travailler aux niveaux national, infranational (État, province ou district) et/ou communautaire local. Moins de 6 % des groupes ont indiqué travailler dans plusieurs pays, que ce soit dans la même région ou dans des régions différentes.

Malgré cette orientation localisée, de nombreux partenaires sont actifs dans des réseaux ou des coalitions à la fois localement et internationalement. Cela pourrait être un signe d'efforts visant à faire le lien entre les questions communautaires et les mouvements ou les programmes mondiaux.

Les groupes partenaires déclarent avoir une variété d'atouts organisationnels sur lesquels ils s'appuient pour créer des changements dans leurs contextes. Parmi les 100 répondants, voici les actifs les plus et les moins fréquemment sélectionnés.

Points forts les plus courants :

- Connaissances et apprentissages - 92 pour cent
- Relations avec les autres - 71 pour cent
- Capacité à influencer les politiques - 52 pour cent
- Pratiques de narration ou de communication - 50 pour cent
- Diversité identitaire du personnel ou des partenaires - 49 pour cent
- Influence sur la transmission et la représentation des problèmes 48 pour cent



Les points forts les moins courants comprenaient l'accès aux processus décisionnels externes (26 %) et les ressources financières (22 %).

RETOUR D'INFORMATION POUR LE LEF

Les 100 répondants ayant répondu à l'enquête ont donné leur avis sur les valeurs et les stratégies du LEF qu'ils apprécient le plus ; la plupart ont également partagé des recommandations pour améliorer les pratiques du LEF.

Les partenaires apprécient la flexibilité et la confiance dans le financement des initiatives d'autonomisation juridique

Lorsqu'on leur a demandé quel aspect du soutien du LEF était le plus précieux pour leur travail, les partenaires ont le plus souvent apprécié les ressources financières. Ils ont particulièrement souligné la souplesse de pouvoir décider comment les fonds sont utilisés. Beaucoup ont décrit un sentiment de confiance ou de respect pour leur organisation. Collectivement, les commentaires ont mis en évidence l'appréciation de ces pratiques et de ces valeurs :

- **Ressources financières** pour aider les groupes à remplir leurs missions organisationnelles en menant des stratégies et des activités d'autonomisation juridique avec et pour diverses populations, et pour soutenir le personnel dans ce travail.
- **Respect** de l'indépendance organisationnelle dans l'allocation des ressources pour les priorités programmatiques ou opérationnelles.

- **Durabilité** et continuité des activités et des services juridiques, capacité de soutenir le travail lié à la capacité et aux objectifs à long terme, et autotomie dans leur travail.

« Notre expérience avec le Fonds est relativement récente, mais nous apprécions grandement sa reconnaissance du besoin de flexibilité et d'exigences administratives minimales. »

- Partenaire en Afrique

« Un financement nous permettant de maintenir et de renforcer la capacité de l'équipe à long terme. »

- Partenaire en Europe

« Les ressources financières... nous permettent de gagner en autonomie et de ne pas dépendre des intérêts du secteur privé pour financer ces activités. »

- Partenaire sur le continent américain

« Le financement de base et la souplesse qu'il offre permettent à des organismes comme le nôtre de poursuivre leur travail sur le terrain sans interruption et de se concentrer sur la stabilité financière. »

- Partenaire en Asie

« L'autonomisation juridique des LGBTQIA nécessite souvent des connaissances spécialisées, des efforts de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation qui nécessitent des fonds pour le personnel, les experts juridiques et les campagnes de sensibilisation. Le soutien financier du Fonds nous permet d'allouer efficacement les ressources et de poursuivre nos efforts dans le temps. »

- Partenaire en Afrique

Les partenaires recommandent un financement à plus long terme et des liens plus étroits avec le LEF et ses pairs

Les groupes ont formulé diverses recommandations pour aider le LEF à améliorer ses pratiques. Au-delà des montants alloués, ils ont fait part de leurs commentaires sur la qualité des ressources financières offertes. De nombreux groupes ont manifesté leur intérêt pour le soutien au-delà de la subvention, en particulier la communication avec le personnel du LEF et les liens avec des organisations partenaires. Ces commentaires ont fait ressortir des suggestions liées à ces pratiques et ces valeurs :

- **Des ressources financières soutenues** pour établir des relations avec le LEF et poursuivre des objectifs d'autonomisation juridique à plus long terme, ainsi qu'une plus grande flexibilité pour couvrir certains coûts opérationnels.

- **Des connexions** avec d'autres partenaires travaillant sur des questions similaires ou dans la même région pour partager des connaissances et des expériences et éventuellement collaborer avec d'autres.
- **Accompagnement au-delà de la subvention** pour établir une communication plus régulière et établir des relations plus profondes avec le personnel du LEF, notamment par des visites pour découvrir le travail des partenaires.
- **Assistance technique** pour soutenir le développement de l'expertise autour de l'autonomisation juridique ou de la capacité organisationnelle.

« Augmenter l'allocation des ressources, soutenir les programmes ou projets à long terme pour un plus grand impact. »

- Partenaire en Afrique

« Des réunions [régulières] seraient utiles pour renforcer notre relation avec le Fonds et serviraient également d'espace d'apprentissage et d'échange. »

- Partenaire sur le continent américain

« Construire une alliance entre les partenaires travaillant sur des activités similaires à travers les régions afin d'améliorer leurs campagnes collectives/de solidarité. Aussi, pour construire des actions collaboratives. »

- Partenaire en Asie

« Continuez à soutenir le travail local et envisagez également de rassembler différentes organisations locales du monde entier pour partager leurs expériences, créer des réseaux et travailler ensemble, renforçant ainsi les mouvements populaires. »

- Partenaire en Europe

« [...] nous aider à renforcer les alliances stratégiques et à créer des espaces d'échange pour élaborer des stratégies communes et collectives en matière de recours stratégique et d'autonomisation juridique. »

- Partenaire sur le continent américain